



**Procès-verbal du Conseil Scientifique de l'Institut**  
**Session ordinaire du 11/12/2018**

En l'an deux mille dix-huit et le onze du mois de décembre à 13h30 s'est tenue une session ordinaire du conseil scientifique de l'institut d'architecture et des sciences de la terre sis au siège de l'institut, pour débattre des points de l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour:**

- 1- Thèmes de Master 2.
- 2- Inscription en 1<sup>ère</sup> année doctorat 3<sup>ème</sup> cycle géologie et réinscription en doctorat science architecture.
- 3- Promotion au grade de M.A.A
- 4- Lettre explicative M. Diafat concernant examinateur Dr. Khenoucha.
- 5- Rapports d'expertise des photocopiés des : Dr. Benhamrouche, Dr Khaber et Dr Zahri.
- 6- Désignation d'experts pour le photocopié du Dr. Hamlaoui.
- 7- Modalités de proposition de jury de soutenance de doctorat.

**Divers :**

- a) Jury du candidat Diafat A.
- b) Étudiants inscrits tardivement.
- c) Demandes de postes d'associé.

**Étaient présents :**

Dr. Kharchi O. Président

Pr. Chabou M.C. Directeur de l'IAST

Dr. Alikhodja N. D.A-PG

Dr. Khaber L. D.A Pédagogie

Pr. Zeghlache H. Dir. Labo.

M. Bellouche Rep. Ens. – MA- Sc. Terre

M. Rahmane A. Chef de Dept. Architecture

Mlle Sebai Basma. Resp. Bibliothèque

M. Diafat A. Rep. Ens. – MA- Archi.

Dr. Chougui A. Dir. Labo

Dr. Madani S. Dir. Labo

Pr. Demdoug A. Rep. Ens. – RM - Sc. Terre

Dr. Zighmi K. Chef de Dept. Sc. de la Terre

M. Belaala S. Chef filière Architecture

Dr. Hadji R. Chef de filière géologie

**Était Absent (justifié):**

Dr. Kebiche A. Rep. Ens. – RM - Sc. Terre

Après lecture des points de l'ordre du jour par le président du conseil et adoption des points en divers proposés par le directeur de l'Institut, les travaux de la séance ont commencé à 13H40

- 1- Suite à la lecture des thématiques et la présentation d'un aperçu sur le contenu de la part des deux chefs de filières (architecture et géologie), les thèmes proposés pour le Master 2 ont été adoptés par le conseil à l'exception de l'axe « *retour à la centralité* » qui ne cadre pas avec l'option de l'offre architecture et projet urbain.

Par ailleurs, le conseil rappelle que l'encadrement des étudiants en Master 2 est une tâche pédagogique incluse dans les missions de l'enseignant chercheur, quel que soit son grade.

Enfin, le conseil au vu du manque d'effectif enseignant approuve le travail des étudiants en binôme pour le Master 2.

- 2- Pour, les inscriptions 1ere année géologie option "*Ressources minérales et géomatériaux*" deux candidats classés 2eme Benmebarek Oumaima et 4eme Bouchair Abdelhakim ont désisté par écrits à leurs inscriptions en doctorat, suite à quoi Bariout Abderaouf classé 5 eme a été retenu.

- Après vérification de la conformité des dossiers, le conseil donne **son approbation** à l'inscription en première année doctorat 3<sup>ème</sup> cycle géologie de :

- M. Bariout Abderaouf, encadreur Pr. Chabou M.C
- MlleLebkiri Bahia, encadreur Dr. Bouima T.
- M. Arradj Sif eddine, encadreur Pr. Chabou M.C
- MlleLadjel Zohra, encadreurDr. Hadji.R, co-encadreur Dr.Zahri.F
- MlleDrid Ilhem, encadreur Dr. Hadji.R, co-encadreur Dr.Achour Yacine
- M.Chibani Abdelmoucen, encadreur Dr. Hadji R.
- M. Khemmal Hichem Yacoub, encadreur Pr Hani A ,co-encadreur Dr. Benmarace K.
- M.Bouziouane Med Elamine, encadreur Dr. Younes H co-encadreur Dr. Hadji R.
- Mlle Aouati Hasna, encadreur Pr. Demdoug A.

Le conseil **approuve** la réinscription en doctorat science architecture de :

- M.Kassis Faycal, encadré par Pr. Bellal T en sixième année.
- MmeKebaili Amel, encadrée par Pr. Zeghlache H. en cinquième année.
- MmeAloui Amina, encadrée par Pr.Djemili .A en troisième année.

- 3- Après examen des demandes de promotion de grade de M. Bouakaz Med Essadek el Amine M.A (B) département architecture, MmeBouchenak Nour el HoudaM.A (B) département architecture, Mme Bendada Fatima Zohra M.A (B) département architecture et enfin de Mlle Bouragba Nadjet M.A (B) département géologie, vu la conformité des dossiers, le conseil donne son **avis favorable** pour leur passage au grade de Maître-assistant (A).

- 4- Une lecture de la lettre de l'impétrant, en l'occurrence M.Diafat.A, a été effectué aux membres du conseil qui ont décidé de traiter ce cas dans les divers.
- 5- Rapports d'expertise des photocopiés :
  - a- Après lecture des deux rapports des experts désignés pour évaluer le photocopié relatif à la matière « *statistiques et probabilités* » de la troisième année licence en Hydrologie, géotechnique et géologie des ressources minérales, proposé par Dr. Khaber Larbi et vu que les deux rapports sont favorables le C.S.I donne son **avis favorable** pour que le photocopié soit utilisé dans le dossier d'habilitation.
  - b- Après lecture des deux rapports des experts désignés pour évaluer le photocopié relatif à la matière « *bioclimatologie* » de la deuxième année licence en géographie et aménagement du territoire, proposé par Dr. Benhamrouche Aziz et vu qu'un rapport est favorable, mais un autre comporte des réserves substantielles, le conseil demande à Dr. Benhamrouche de tenir compte des remarques et des réserves formulées et de le soumettre une deuxième fois à l'expert par le biais du service de post-graduation de l'Institut.
  - c- Après lecture des deux rapports des experts désignés pour évaluer le photocopié relatif à « *la technologie de renforcement des sols* » de la deuxième année licence en géologie de l'ingénieur et géotechnique, proposé par Dr. Zahri Farid il s'avère qu'un rapport est favorable, mais un autre celui de Pr. Bouafia A. comporte quelques réserves de fond et de forme. À cet effet le Conseil demande à Dr. Zahri de tenir compte de ces réserves et désigne Pr. Demdoun A. et Dr Hadji R. comme experts pour la vérification de la levée des réserves.
- 6- Désignation d'experts pour le photocopié du Dr. Hamlaoui, intitulé « *Géophysique de surface et de la subsurface. Partie 1: Méthode électrique, sismique et gravimétrique* » destiné aux étudiants de troisième année licence géologie, le conseil désigne le Pr. Shout Houcine (Université de Constantine 1) et Dr Boubaaya Djamel (Université de Tébessa) comme experts.
- 7- Modalités de proposition de jury de soutenance de doctorat : le conseil a fait lecture des différentes dispositions réglementaires régissant les soutenances de thèse, cela à titre de rappel.

**Divers soumis par le directeur de l'institut :**

- a) En référence à la lettre présentée par M. Diafat A. à M. le Directeur de l'institut, après discussion et vu que le Dr. Khennoucha Taieb initialement désigné comme examinateur n'est pas habilité, le conseil propose la reconstitution du jury de thèse du concerné comme suit :

Pr. ZEGHLACHE Hamza	Président	Université Sétif 1
Pr. TACHERIFT Abdelmalek	Encadreur	Université Sétif 1
Pr. KHALFALLAH Boudjema	Examineur	Université M'sila
Dr. MADANI Said	Examineur	Université Sétif 1
Pr. ALKMA Djamel	Examineur	Université Guelma

- b) Suite à la lettre adressée à monsieur le directeur de l'institut, le conseil scientifique indique que c'est aux comités pédagogiques de traiter des cas des étudiants inscrits tardivement, notamment le cas de l'étudiante : Samar Lhaitham.
- c) Le CSI a été saisi par Monsieur le Recteur pour donner un avis sur les demandes de postes d'enseignant contractuel présentées par Pr Sebai A. et Pr Bellal T., dans le cadre du décret exécutif 96-370 du 03 novembre 1996.  
Le chef de département Architecture et celui des Sciences de la terre ont souligné le besoin en enseignants suite au départ d'un nombre importants d'enseignants à la retraite ainsi que le besoin d'encadrement de rang magistral pour l'institut.  
Compte tenu de ce qui précède, le CSI a émis un avis favorable aux deux demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 16h45.

Le président du conseil scientifique  
Dr Kharchi Oussama